

INFORMATIONS STALAG V.B

DE L'AMICALE "LES CAPTIFS DE LA FORET NOIRE"

VILLINGEN

C.C.P. : Paris 4.841-48

68 RUE DE LA CHAUSSEE D'ANTIN
PARIS 9^e - TEL. TRI. 78-44, 78-45

N° 72
MAI 1954

Prix du numéro :
15 francs



Cette assemblée a tenu ses assises dans le grand salon du Bouthéon.

Nous avons eu la joie d'y voir une assistance particulièrement nombreuse. Au bureau, avalent pris place nos camarades Langevin, président de l'Amicale; Blin, secrétaire général; Rose, secrétaire adjoint; Géhin, trésorier; le R.P. Vernoux, vice-président, et Perron.

Après avoir fait observer une minute de silence à l'intention de nos camarades disparus au cours de l'année, le président Langevin salua les camarades provinciaux et l'assistance beaucoup plus nombreuse que les années précédentes.

Le rapport moral, présenté par notre ami Rose, fit ressortir la grande activité de l'Amicale. Il souligna particulièrement le dévouement des membres du Bureau qui viennent, bénévolement, chaque semaine, au siège de l'Amicale, liquider les affaires courantes et travailler en commun à la bonne marche de notre groupement. La campagne du fichier est en plein essor. C'est évidemment un gros

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 21 MARS 1954

travail, mais le résultat est là : Cent quarante adhésions nouvelles. Rose invite les membres de l'Amicale à remettre au plus vite les adresses des anciens camarades du V B afin que tous les ex-K.G. du Stalag aient connaissance de l'existence de l'Amicale. Il faut que ceux qui souffrent sentent autour d'eux qu'il est fait quelque chose de bien et d'utile. L'œuvre que nous poursuivons est née dans les barbelés; il faut donc que tous y participent.

Le rapport moral de Rose est adopté à l'unanimité ainsi que le rapport financier de notre ami Géhin. Là, c'est l'aridité des chiffres et la lecture du bilan semble monotone. On attend le trésorier au point final. Mais, quand l'ami Géhin annonce que le reliquat en caisse dépasse le million, on est bien forcé de reconnaître que les chiffres ont parfois du bon. Des

félicitations sont votées au trésorier pour son remarquable travail. Notre ami Lemye, président de la Commission de Vérification des Comptes, fait ressortir la bonne gestion du trésorier et demande que l'on supprime les prêts d'honneur.

Au nom de l'Amicale, le président Langevin remercie Rose, Géhin et Lemye de leur magnifique travail et ouvre le débat sur l'éventualité d'une fusion V A-V B.

Différents orateurs exposent leur point de vue. Nos amis Blin, Vernoux, Rose, Perron, Daubigny, Aladenise, Yvonnnet, Potalier, etc., etc., défendirent leur thèse sans pour cela oublier l'intérêt vital de l'Amicale.

Nous avons publié dans un précédent numéro les différents points de vue. Nous n'y reviendrons pas. Mais il est apparu que l'assemblée était partagée en deux camps à peu près égaux. Si le *statu quo* l'emporta, ce ne fut qu'à une bien faible majorité : 14 voix.

De ce débat, nous pouvons tirer une conclusion : c'est que l'esprit amicaliste est plus vivant que jamais au sein de l'Amicale. Avec nos amis du V A, nous continuerons à travailler ensemble au développement de nos Amicales respectives et à œuvrer ensemble pour le succès de nos manifestations communes.

Puis il y eut le vote pour l'élection de quatre membres du Bureau; furent élus nos amis :

Rose, 111 voix.
Langevin, 109 voix.
R.P. Vernoux, 93 voix.
Aladenise, 77 voix.

Notre ami Rupé, membre sortant du Bureau, s'était désisté en faveur d'Aladenise. Nous nous permettons de souligner le parfait esprit amicaliste de notre ami Rupé qui s'est tant dévoué pour l'Amicale. Nommé membre de la Commission de Vérification des Comptes et président de la Commission des Fêtes, il continuera à apporter au Bureau une collaboration active et précieuse.

Un déjeuner amical, réunissant une cinquantaine de convives, précédait une matinée dansante parfaitement réussie.

Tard dans la soirée, on se sépara en se donnant rendez-vous à la Journée nationale du V B du 17 octobre 1954.

H. Perron.

AU COURRIER...

Le manque de place provoque un retard considérable dans la publication du courrier et certaines lettres de nos amis ne passent que deux ou trois mois après leur réception. Qu'ils veuillent bien nous en excuser.

C'est notre ami André Aumaitre, 9, rue des Colonnes-du-Trône, Paris (12^e), qui cherche une chambre vide ou meublée à louer pour un prix raisonnable à Paris. Si un de nos amis peut dépanner Aumaitre, qu'il nous le fasse savoir, nous transmettrons.

C'est également une lettre de notre ami l'abbé Jean Jouaret, curé de Miramont-Sensacq, qui, malgré son éloignement de Paris, suit avec un profond intérêt les belles réalisations d'entraide de notre Amicale, grâce au dévouement des membres du Comité.

Je suis heureux, dit-il, de leur exprimer mes sincères encouragements et, en tant que prêtre, l'assurance de mes prières pour cette belle œuvre qu'ils accomplissent avec tant de désintéressement... Transmettez mon bon souvenir à notre président Langevin, mon ancien chef de baraque, à M. l'abbé Brismontier et à tous les camarades.

Un amical souvenir à tous de notre ami Édouard Damour, à Périgny-La Rochelle (Charente-Maritime).

C'est notre ami Georges Gillet, 13 bis, quai Maréchal-de-Latre, à Sète (Hérault), qui serait très heureux de pouvoir retrouver l'un des vingt P.G. qui se trouvaient au Kommando agricole de Blanzingen, en octobre 1940, et plus particulièrement Pierre Deschuches et Buteau. Car ceux-ci pourraient établir une attestation de son évasion qui a eu lieu le 13 octobre 1940. Cette pièce lui étant indispensable pour compléter son dossier en vue d'obtenir la médaille des Evadés.

Et voici le représentant de tous les sportifs de Schweningen, notre ami René Lhuillier, 2, rue Saint-Joseph-Pirolle, à Montigny-lès-Metz, qui nous écrit :

Je viens de recevoir un exemplaire du journal des anciens du V B et un bulletin d'adhésion à l'Amicale et je m'empresse de vous faire parvenir mon adhésion. Je faisais partie de cette fameuse phalange de Lorrains qui devait être rapatriée par Offenbourg. Si j'ai bonne mémoire, je crois d'ailleurs que notre ami Patin était également au IV A et a dû faire partie du même convoi que nous, puisque nous nous sommes trouvés dans le mé-

berg. Je vous serais reconnaissant si vous pouviez, dans un de vos prochains numéros, transmettre le bonjour à tous les anciens sportifs du V B, car j'étais, au 22.008, à Schweningen, le responsable des sports et nous avons, mon équipe et moi, joué des matches de foot sensationnels contre la sélection du Stalag (commandée par Laguerre), tant à Villingen qu'à Schweningen.

Puisque nous sommes à Schweningen, signalons aux camarades de ce Kommando que notre ami Jérôme Chiaverini, 4, place Croix-

L'activité...

ULM

A l'Assemblée générale de l'Amicale V B, le 21 mars, notre sympathique aumônier, le Père Vernoux, a été réélu vice-président de l'Amicale. Les « Anciens d'Ulm » adressent à leur président leurs vives félicitations.

Au cours de cette manifestation, la fusion des Amicales V A-V B fut très discutée. Les « pour » et les « contre » exposèrent leurs points de vue. L'Amicale V A devant tenir son Assemblée générale en avril, le Bureau de l'Amicale V B a envisagé une Assemblée générale extraordinaire pour trouver une solution à cette question. La Province ayant son mot à dire sera consultée. Le Kommando d'Ulm avait voté « pour ».

A l'issue de cette Assemblée générale, un déjeuner fut servi dans les salons du Club du Bouthéon, réunissant plus de cinquante convives. Auprès du Père Vernoux se retrouvèrent Yvonnnet et Mme, Mesgny et sa petite famille, Fillon, Grenier, Labbé et Mme, Planque. S'étaient excusés : Aubrège, de Nancy; Raffin, de Chambéry; Dumont, de Chauny; Roseau, de Lille; Tricot, de Compiègne.

Un joyeux bal termina cette belle réunion familiale.

Dans le prochain numéro de « L'Ormeau », tous les détails vous seront donnés pour le voyage à Nancy.

Toutefois, afin de pouvoir faire établir le billet collectif, nous demandons, dès maintenant, à nos camarades désireux de prendre part à ce déplacement, — qui aura lieu, rappelons-le, à la Pentecôte, — de se faire inscrire aussi tôt que possible et en tout cas, le vendredi 14 mai, date de notre prochaine réunion mensuelle, dernier délai.

L'AMICALE DES STALAGS V DE L'ISÈRE REPART

Après un sommeil d'une dizaine de mois, l'Amicale des Stalags V est décidée, en cette année 1954, à repartir d'un bon pied.

Un Bureau dynamique doit lui permettre de reprendre une sérieuse activité.

Un appel est fait à tous les camarades de l'Isère pour qu'ils rejoignent les rangs si sympathiques de l'Amicale des V.

Ecrire à Chabert, 8, rue Saint-François, Grenoble.

Voici le Bureau 1954 :

Président : REPITON-PRENEUF (Izeaux)

Secrétaire : DELRIEU (Grenoble)

Trésorier : MARCHE (Grenoble)

Membres : CHEREL, ESCUDIER, CHABERT (Grenoble)

A. Chabert.

Après cette date, nos camarades devront se mettre directement en rapport avec André Aubrège, 22, rue Saint-Michel, Nancy.

Retenez bien que notre réunion mensuelle a lieu, 68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9^e), le 2^e vendredi.

Celle de mai se tiendra donc le vendredi 14 mai.

Merci à Mollet (Cambrai) Chaballier (Paris), Vally (Montreuil).

A quand votre visite ? Amicalement à tous.

L. Vialard.

SCHRAMBERG

Attention ! N'oubliez pas que le premier grand rassemblement des anciens de Schramberg aura lieu en octobre 1954.

R. Hadjadj.

WALDHOTEL

A l'Assemblée générale, peu d'anciens du Waldho. Parmi la foule des congressistes, on notait : le président Langevin, Daubigny, Haraux, Potalier, H.-G. Patin, Tepper. S'étaient fait excuser : Bruant, de La Ferté-Saint-Aubin, Tanguy, d'Auchel, Lefort, pharmacien à Saint-Florent-le-Vieil.

Rendez-vous de tous les amis du Waldho à la Journée nationale d'octobre.

H. Perron.

VOHRENBACH

L'été dernier, j'ai eu l'occasion de rencontrer quelques anciens K. G. de Vöhrenbach. La joie de nous revoir fut telle, que nous avons rêvé, pour cette année, d'une grande réunion où nous pourrions retrouver, avec leur famille, bien entendu, tous ceux avec lesquels nous avons peiné et espéré dans cette vallée de la « Schwarzwald » si présente encore à nos mémoires !

Que pensez-vous d'un tel projet ? Certes, la France est grande et les kilomètres chers ! On pourrait profiter des billets de congés payés... et, d'autre part, un certain nombre qui possèdent une

...des Kommandos

voiture ramasseront bien les copains !... Peut-être même envisagerait-on une sorte de péréquation des frais ?

Un compte rendu détaillé pourrait, par les colonnes du « Captif de la Forêt Noire », atteindre ceux qui n'auraient pu venir.

Ainsi nous raverions cette amitié qui a joué un rôle si capital dans les mauvais jours d'autrefois et qui ne demande qu'à contribuer encore à mettre un peu de joie dans notre vie actuelle !

Qu'en dis-tu ? Je me permets de te soumettre quelques idées ? Début août (congés payés) nous nous réunirions à Grenoble : la ville est un centre touristique remarquable et je pourrais m'occuper de l'organisation.

Samedi 7 août : Arrivée à Grenoble dans l'après-midi. Accueil et repas.

Dimanche 8 août : Déjeuner en commun dans un site agréable.

Lundi 9 août : Excursion et départ.

Evidemment, photos, chansons, histoires du « bon temps révolu » seraient à l'honneur ! Que pensez-vous de tout cela ? Avec Paul Ouvrard, actuellement mon voisin, nous tiendrons compte de toutes les suggestions et tâcherons d'organiser au mieux selon les désirs.

Je ne connais pas les adresses de tous. Mais peut-être pourrais-tu avertir les nombreux anciens que je ne puis atteindre directement et que tu connais.

A bientôt la grande joie de te lire et celle, bien plus vive encore, de te retrouver.

Sois assuré, avec tous les tiens, de ma très fidèle amitié.

E. Ciceron,
2, rue Président-Carnot,
à Grenoble.

...DE L'AMICALE

des-Palmiers, à Uzès (Gard), recherche attestations de camarades ayant assisté ou connaissant son évasion du Stalag. Voici les faits :

Je me suis évadé du Kommando de Schweningen (fabrique de chaussures), dépendant du Stalag V B. Date de l'évasion : le 28-11-41. Passage de la frontière suisse à la Boucle de Schaffouse.

Nous prions nos camarades présents au Kommando à cette date de bien vouloir nous adresser une attestation sur papier libre. L'Amicale transmettra à notre ami Chiaverini.

C'est notre ami Jean-Pierre Couvion, 1 bis, rue Saint-Jacques, à Obernai (Bas-Rhin), à qui nous souhaitons bonne chance pour son concours de vérificateur de cultures (Tabac) — où il retrouvera, à la S.E.I.T.A., notre grand ami Ancement —, qui présente à tous les anciens ses meilleurs vœux 1954 et qui, restant toujours des nôtres, adresse aux amis du V B ses meilleurs souvenir et amitié.

Un bon souvenir de Denis Heinrich (dit « Gros-Père »), boulangier, 29, rue Lecourbe, Paris (15^e), aux camarades du Kommando 7.004.

Notre ami Roger Gilbert, à Cernicon (Ardennes), envoie son amical souvenir aux anciens V B.

Un bon souvenir également de notre ami Adolphe Sambor, 88, rue Romain-Rolland, Les Lilas (Seine), aux anciens de Tuttingen (Aesculap).

Notre ami Henri Viret, St-Maurice-sur-Eygues (Drôme), est heureux de retrouver l'esprit d'entraide au sein de l'Amicale V B et présente ses amitiés à tous les anciens du Stalag et particulièrement à ceux du Kommando de Monchweiler et de l'hôpital.

Notre ami Bernard Berkowicz, 1, Chemin Latéral, à Saint-Maur (Seine), envoie ses amitiés à tous. Le mois de décembre 1953 a été bien mouvementé chez notre camarade : le 19, il avait la douleur de perdre son père, âgé de 69 ans, et l'Amicale lui adresse en cette pénible circonstance ses condoléances émues; et, le 27, il était le papa d'une ravissante fillette, Josyane, Nadine. Puisse la joie de cette naissance atténuer la douleur de la famille de notre ami. L'Amicale souhaite au nouveau V B longue vie et prospérité.

C'est notre grand ami, le Dr Palmer, 69, rue Anatole-France, Le Havre (Seine-Inférieure), qui nous écrit : Je suis retourné, l'an dernier, aux vacances, au Waldho. C'est devenu un centre d'accueil d'aspect lépreux et minable. J'en regrettais presque les barbelés!!! Je suis également passé à Witzau, d'où j'ai suivi le « Chemin de la liberté » jusqu'à la frontière suisse...

Notre ami Georges Colombani et Mme, 12, rue Napoléon, à Bastia, ont la joie de nous faire part de la naissance de leur premier enfant, Marie-Thérèse. Toutes nos félicitations aux heureux parents et longue vie et prospérité au nouveau petit V B.

(Voir la suite page 4)



Au cours de l'Assemblée générale de l'U.N.A.C., notre camarade Lis, ancien du Stalag XVII A, avait bien voulu exposer, en une allocution remarquablement documentée, les attributions d'une direction interdépartementale du ministère des A.C. et V.G., question qu'il connaît tout particulièrement puisqu'il dirige actuellement celle de Paris, après avoir obtenu, dans le poste de Limoges, des résultats qui lui ont valu d'être mis à la tête de la plus importante de ces directions.

Nous sommes heureux de publier ici les passages les plus instructifs de cette causerie si vivante et si pleine d'intéressantes précisions, tout en regrettant d'être contraints par l'abondance des matières de ne pouvoir la reproduire in extenso.

Le Ministère des Anciens Combattants, le ministère traditionnel issu du Ministère des Pensions, vient de créer vingt directions interdépartementales ayant chacune compétence sur un certain nombre de départements.

A côté, dans le sein même du Ministère des Anciens Combattants, existe un Office national qui, dans chaque département, dispose d'un établissement public doté de l'autonomie financière et qui se nomme l'Office départemental des anciens combattants et victimes de guerre.

Quelles sont les tâches de la Direction interdépartementale? Quelle est sa compétence exacte? Quelles sont ses attributions?

Les Directions interdépartementales ont compétence pour toutes les questions administratives intéressant la vie des anciens combattants. Tout d'abord, la question primordiale, celle des pensions des victimes de la guerre. D'autre part, les Directions interdépartementales ont compétence pour s'occuper de tout ce qui concerne les soins gratuits aux victimes de guerre. Lorsqu'un invalide malade est incapable de faire le travail pour lequel il avait, soit fait un apprentissage, soit amorcé une carrière, la Direction interdépartementale s'occupe de lui, car elle s'occupe de tout ce qui concerne les emplois réservés.

Voici l'histoire même de la vie des anciens combattants et des satisfactions qu'ils peuvent avoir. Tout d'abord, la

pension; découlant de la pension, les soins gratuits, et, découlant de l'infirmité, les emplois réservés.

A ces questions traditionnelles, la guerre de 1939-1945 a ajouté d'autres questions annexes: c'est la question du fichier et de l'état civil, de l'attribution des mentions « mort pour la France », de l'attribution de la qualification de prisonnier de guerre par exemple et des avantages qui sont accordés ou qui doivent être accordés aux anciens prisonniers de guerre, je veux parler des pécules. Puis, sur le plan un peu extra prisonnier de guerre, toutes les activités nées de la Résistance, c'est-à-dire, d'une part, la carte de combattant volontaire de la Résistance, pour laquelle la demande n'a pas à être présentée à la Direction interdépartementale mais à l'Office, et, d'autre part, la carte d'interné ou de déporté résistant qui, elle, doit être adressée à la Direction interdépartementale.

Voici rapidement résumées les attributions d'une Direction interdépartementale.

Après avoir rappelé que nous avons assisté depuis quelques années à une floraison de textes qu'il ne suffit pas de publier mais qu'il est nécessaire ensuite d'appliquer, M. Lis en vient à constater avec regret l'insuffisance quantitative du personnel dont lui et ses collègues des autres directions disposent.

Alors que les textes ont cru en importance et en complexité, alors que les tâches n'ont fait qu'aller en croissant, le personnel n'a fait qu'aller en diminuant. Et il nous faut donc avec les moyens du bord essayer de vous donner satisfaction.

Quelles sont les grosses questions qui intéressent le monde ancien prisonnier? Je citerai en premier la question des pensions. Cette question des pensions, qui est vieille comme la loi des pensions, est une question délicate quand il s'agit de reconnaître les droits des victimes de guerre ayant

passé la plus belle partie de leur jeunesse dans un camp qui, s'il n'était pas de concentration, était quand même bien un camp qui n'était pas non plus de tout repos. Il faut apporter la preuve; on a beau bénéficier de la présomption, il faut justifier de la filiation, il faut réunir quantité de papiers et d'attestations; et, parmi nous, les meilleurs de nos camarades n'avaient jamais pensé qu'un jour ils pourraient souffrir d'une infirmité née de la captivité; lorsqu'ils sont rentrés, ils n'ont eu qu'une immense satisfaction et un immense désir, c'est de retourner près des leurs sans encombrer de papiers qui, à l'époque, apparaissaient inutiles. Mais, aujourd'hui, quand ils s'aperçoivent qu'une petite tache à l'estomac s'appelle un ulcère ou qu'un voile au poumon s'appelle une tuberculose, ils constatent qu'ils n'ont pas pris la précaution, au moment des visites de contrôle, soit de se présenter, soit de recueillir les attestations nécessaires. Et la grosse difficulté qui touche tous nos camarades prisonniers est la difficulté d'établir la reconnaissance de leurs droits par rapport à la captivité.

Pour cela, le Conseil d'Etat s'est occupé de cette question, et, toutes les fois que vous pourrez recueillir, de la part de camarades de captivité dont le tonus et l'autorité morale sont indiscutables, des attestations démontrant et prouvant avec concordance que vous avez été soigné, soit dans une infirmerie de Kommando, soit dans une infirmerie ou un lazaret de Stalag ou même dans un hôpital allemand, si on ne retrouve aucune trace de votre hospitalisation, soit à l'infirmerie soit au lazaret soit à l'hôpital allemand, il est certain que, peu à peu, on admettra comme preuve ces attestations. Il faut donc que nos Amicales de Camps s'attachent particulièrement à l'établissement de telles attestations.

Il ne s'agit pas non plus, et là je vous mets en garde, que nous acceptions dans l'administration des attestations fantaisistes; il y a là une ques-

tion de conscience; et la conscience des uns entraînera la reconnaissance du droit des autres, et ceci il ne faut jamais l'oublier.

Il ne faut pas oublier non plus que, peu à peu, au fur et à mesure que se liquide la guerre 1939-1945, les archives — ces archives que vous avez perdues pendant un certain temps, ces archives qui se sont proménées depuis certains hôpitaux allemands en passant par des centres frontaliers, pour aboutir dans les caves du 52, avenue Foch — sont maintenant à peu près toutes regroupées et ont été versées au Service national de la Statistique, rattaché au Ministère de la Défense nationale, dont le siège est à Limoges.

D'ai ou l'occasion de suivre de très près cette organisation et je voudrais, auprès de vous, rendre hommage à un officier supérieur remarquable qui dirige ce service de Limoges et qui a nom le colonel Sarda. J'ai vu arriver, je ne dirai pas les camions, mais les wagons et les trains d'archives et je puis vous donner l'assurance qu'aujourd'hui tous ceux qui ont eu en Allemagne une hospitalisation peuvent essayer de retrouver au Service national de la Statistique une documentation qui pourrait appuyer la reconnaissance de leur droit à pension. Je vous donne et vous demande de donner cette adresse: Service national de la Statistique médicale, Caserne de la Visitation, à Limoges.

Et, toutes les fois que l'un de vos mandants sera en difficulté pour sa demande de pension, il ne faut pas que vous hésitez à lui conseiller d'écrire au médecin-chef du Centre de réforme dont il dépend, en lui demandant de s'adresser à ce service national qui possède une documentation considérable.

En matière de pension, il existe une autre difficulté. C'est la lenteur qui préside à l'instruction des dossiers de pension. Cette lenteur dépend des moyens matériels; cette lenteur dépend aussi de l'absence de renseignements

que nos camarades oublient parfois de mettre sur les feuilles administratives qui leur sont envoyées. Je voudrais vous donner une proportion que j'ai prise auprès du colonel-médecin-chef du Centre de réforme, qui me démontrait que, sur vingt dossiers, il y en avait dix-sept en retard ou manquant la date de naissance, dix-sept en retard ou manquant le Stalag auquel l'intéressé a appartenu. Ce sont des choses tout de même qu'on n'oublie pas.

Il y a donc à la fois de la faute de l'administration qui manque de moyens et également quelquefois de la faute de nos camarades qui oublient d'apporter les précisions nécessaires. Toutes les fois que vous aurez un dossier de pension à constituer, n'hésitez pas à vous entourer de toutes les précautions. N'hésitez pas à faire perdre huit ou dix jours; vous regagnerez ce temps lorsque le dossier arrivera au Centre médical, car vous permettrez alors à celui qui est chargé de la médecine légale d'appliquer les textes en toute sécurité, persuadé qu'il peut obtenir des renseignements qu'au début on n'aurait pas soupçonnés.

Cette question de pension réglée, lorsque le pensionné ou le candidat à pension est passé devant une commission de réforme, il faut également que vous sachiez que la commission de réforme ne fait que des propositions. La proposition peut entraîner le bénéfice matériel de la pension, mais il se peut qu'ultérieurement le ministère ou le directeur interdépartemental habilité à prendre une décision définitive soit en désaccord avec la proposition de la commission de réforme. La commission de réforme est chargée de reconnaître si l'origine de la pension peut être rattachée à la captivité ou à la guerre, et, d'autre part, de faire une proposition. Mais ce que fait la commission de réforme n'est qu'une proposition et il ne faut pas s'impatienter quand, entre la proposition et la décision, il s'écoule un certain délai; car il est préférable tout de même d'attendre quelques mois pour obtenir son droit d'une façon définitive que de vouloir l'avoir tout de suite pour que, le lendemain, ce droit vous soit ôté.

Une fois la pension proposée, une fois la pension accordée, il faut aussi que vous demandiez à tous nos camarades pensionnés au moins à 10 % de ne pas hésiter à présenter devant les Directions interdépartementales une demande d'un carnet de soins gratuits. Car le carnet de soins gratuits n'est pas donné automatiquement à tout pensionné. Il est fonction de la de-

ENCORE BRAVO, LA SARTHE !...

L'Association départementale des anciens P.G. de la Sarthe et sa commission des Amicales de Camps ont tenu leur Congrès annuel, le dimanche 25 avril, à La Ferté-Bernard.

Belle journée d'union, de fraternité, de recueillement, de joie, digne de la Sarthe hospitalière et généreuse.

Congrès d'une tenue exemplaire

où l'activité de nos amis sarthois a été développée d'une façon claire, précise, brillante.

Les résultats obtenus durant 1953 sont tout simplement magnifiques et promettent pour 1954 une action encore plus grande.

Salle archi-comble, drapeaux tricolores dans les salles, dans les rues de la ville, sur les édifices publics, organisation parfaite à tous points de vue, un banquet de 1.100 couverts, un défilé impeccable, une cérémonie émouvante et grandiose — une véritable organisation sarthoise, c'est tout dire!

Partout, l'activité de nos amis se traduit par des chiffres élevés. Leur œuvre sociale atteint un niveau digne d'être cité en exemple. Les placements familiaux sont uniques aussi bien matériellement que moralement.

La commission des Amicales de Camps, après ses nombreuses visites au sanatorium, aux hôpitaux, ses distributions de colis aux malades, envisage 1954 dans une action pleine de promesses: concours de pêche à Sablé; regroupement des Amicales aux effectifs peu élevés; activité accrue, le tout en faveur des malades, des veuves, des orphelins, dans l'ambiance fraternelle des camps avec ce merveilleux esprit né et affermi derrière les barbelés.

Journée pleine d'enseignement, d'encouragement, qui honore le monde P.G. en général, la Sarthe en particulier et peut servir d'exemple au pays.

Heureux, une fois de plus, d'avoir représenté l'Union Nationale des

Amicales de Camps à ce congrès, au côté du représentant de la F.N.C.P.G., j'adresse mes modestes mais très sincères félicitations à nos camarades sarthois en les remerciant de leur si chaleureux et si amical accueil.

Marcel Simonneau,
Président des Stalags III,
Vice-Président de l'U.N.A.C.

FABRIQUE DE BIJOUTERIE OR ET JOAILLERIE

Vente directe dans nos ateliers
Bagues, bagues de fiançailles, alliances, chevalières

Mazlaiz
(du Stalag VII A)

14, rue Chabanais, Paris (2^e)
Atelier de fabrication: 3^e étage
Tél.: Richelieu 57-79 Métro: Bourse
TOUTES LES TRANSFORMATIONS
Renseignez-vous sur nos prix

A. et R. BARRIÈRE frères

VINS FINS ET SPIRITUEUX
41 à 45 bis, Cours du Médoc, Bordeaux
Prix spéciaux aux amicalistes de la part d'Armand Barrière
(Ancien de l'Obag XVII A - Baraque 22)

ACHETEZ MOINS CHER

avec des facilités de paiement
grâce au G. E. A.

Depuis plusieurs années, le GROUPEMENT ECONOMIQUE D'ACHATS (G.E.A.), 12, rue de Paradis, à Paris (10^e), met à votre disposition un CARNET D'ACHATS dont tous ceux qui l'ont utilisé se déclarent fort satisfaits car il leur a permis, — comme il vous permettra et vous suivrez leur exemple, — de réaliser de très sensibles économies SUR TOUS ACHATS.

En effet, des ristournes de l'ordre de 10 à 25 % chez les Commerçants-détaillants, ou des Prix de Gros ou de Fabrique, vous seront consenties sur ces achats chez les Fournisseurs dont les adresses figurent sur le carnet.

D'autre part, vous pourrez, sur simple demande, obtenir des FACILITES DE PAIEMENT, échelonnées de 3 à 12 mois selon les articles, pour achats (même groupés) d'un minimum de 20.000 fr., le tiers seulement de leur montant étant payable comptant.

Et, tout en obtenant ces facilités, vous conserverez le bénéfice de tous les avantages prévus au carnet.

Lesdites facilités seront accordées par le G.E.A., en se présentant à son Siège: 12, rue de Paradis, à Paris (X^e), Métro: Gare de l'Est-Verdun (ouvert tous les jours — sauf dimanches et fêtes — sans interruption de 9 h. à 19 h.), muni des pièces suivantes:

- Dernier bulletin de salaire ou de pension
- Dernière quittance de loyer
- Dernière quittance de gaz ou d'électricité
- Carte d'immatriculation à la Sécurité Sociale ou pièce en tenant lieu
- Carnet d'achats du G.E.A.

Si vous n'avez pas reçu votre carnet d'achats ou si vous habitez la Province, demandez-le directement au G.E.A.: il vous sera immédiatement adressé sur envoi de 20 fr. en timbres pour frais de port.

Ne vous habillez plus

sans
consulter
Jocel...



JOCEL

... qui vous offre sans intermédiaire à des PRIX DE FABRIQUE des vêtements établis par ses ateliers dans un choix incomparable de Tissus de 1^{re} qualité.

COSTUMES, VESTONS, GABARDINES, PARDESSUS, prêts à porter et sur mesures.

Marcel JOLY (Stalags IV B et IV D), directeur-gérant, réservera le meilleur accueil aux Membres des Amicales de Camps et à leur famille.

Ouvert tous les jours de 8 h. 30 à 12 h. et de 13 h. à 18 h. 15 et le samedi de 9 h. à 12 h.

Le premier samedi de chaque mois toute la journée

9, avenue de Taillebourg Paris-XI^e

(Métro: Nation) Tél.: DOR. 47-20

HENRI GILBERT

(du Stalag IV B)

162, avenue Parmentier, Paris (10^e)

vous offre ces vins de provenance directe

du Caveau Beaujolais à Juliéna

4 Juliéna	1949
4 Fleurie	—
4 Morgon	—
4 Moulin-à-Vent	—
4 Châteauneuf-du-Pape	—
5 Pouilly-Fuissé (blanc)	—

25 bouteilles rendues franco domicile

pour 8.755 fr.

toute autre composition sur demande

Champagne de propriétaire récoltant à Chigny (Marne)

son 1947 brut à 600 fr.

son Galon or brut ou sec

à 530 fr.

rendu franco domicile

par caisses de 15-25-30

bouteilles assorties à votre choix

Paiement après réception de la marchandise par C.C.P. à 30 jours



interdépartementales du ministère des A.C. et V.G.

mande de l'intéressé et, si l'intéressé ne fait pas de demande, il ne l'aura pas, à moins qu'il ne soit pensionné à un très gros taux, à partir de 85 %. Cette demande se fait par la mairie, par la Direction interdépartementale, par l'Office départemental. Vous trouverez là tous les renseignements nécessaires. Et n'oubliez pas que, lorsque vous passerez en renouvellement de pension, on peut demander au Service des soins gratuits si vous avez utilisé votre carnet de soins, c'est-à-dire si vous avez été soigné pour l'infirmité pour laquelle vous êtes pensionné. Il arrive souvent qu'un camarade malade ait passé ses trois ans sans utiliser son carnet. Lorsque le contrôle vient au Centre de réforme, on peut dire : « Mais, s'il n'a pas eu besoin pendant trois ans de se faire soigner, c'est que l'infirmité, soit s'est consolidée, soit est devenue inexistante ».

Voilà donc les pensions liées aux soins gratuits.

Il faut également nous presser en ce qui concerne les emplois réservés, car, en 1956, les anciens prisonniers n'auront plus le droit de présenter de demandes d'emplois réservés à moins qu'ils n'aient été pensionnés depuis moins de trois ans. Il faut donc que tous ceux qui ne peuvent plus reprendre leur ancien métier n'hésitent pas à présenter une demande d'emploi réservé à leur Direction interdépartementale.

Mais surtout, ne nous faisons pas d'illusions. Il ne suffit pas de présenter sa demande pour obtenir l'emploi et là encore un très long délai s'écoule entre le moment où l'intéressé a présenté sa demande et le moment où il est proposé pour un emploi. Il faut tabler sur une moyenne, qui va d'ailleurs chaque année en diminuant, sur une moyenne d'environ dix-huit mois pour la plupart des emplois, sauf pour l'emploi d'employé de bureau où des milliers de nos camarades titulaires du certificat d'aptitude, classés au « Journal Officiel » comme employés de bureau, attendent et risquent d'attendre encore, hélas ! leur nomination.

Mais il existe des tableaux d'emplois réservés et chaque responsable d'Amicale devrait être en possession d'une circulaire qui se nomme la circulaire 102 et qui est de 1947; c'est un document bleu, vous permettant, lorsque les camarades viennent vers vous en vous disant : « Je ne peux plus exercer mon métier, il m'est impossible de rester cultivateur, boucher, ferrailleur, mécanicien », vous permettant de les conseiller après avoir consulté la liste des emplois mis à leur disposition, en leur disant : « Eh bien ! présente, pour dans quelques mois, une demande d'emploi compensateur ».

Mais les emplois réservés nécessitent un examen et cet examen est fonction du degré d'instruction du camarade qui demande.

Les emplois réservés sont divisés en cinq catégories.

La plus basse, la moins importante étant la cinquième catégorie, celle qui vous fera manœuvre non spécialisé, il suffit de savoir lire et écrire.

La quatrième catégorie vous donnera un emploi un peu supérieur.

Vous avez ensuite la troisième catégorie qui est, elle, du niveau du certificat d'études et permet d'obtenir des emplois d'employés de bureau, d'employés à l'E.D.F., à la S.N.C.F.

Vous avez la deuxième catégorie dont le niveau est plus élevé et qui est sensiblement du niveau du brevet élémentaire, qui permettra d'obtenir des emplois de commis dans les administrations, dont l'indice se termine à 240; c'est déjà une situation qui permet à quelqu'un d'attendre avec sa pension et de voir venir la retraite.

Et, enfin, vous avez la première catégorie qui, elle, fait les secrétaires administratifs, c'est-à-dire des gens allant jusqu'à l'indice 360, et qui permet d'être rédacteurs dans des préfectures, rédacteurs dans des ministères, rédacteurs dans les services extérieurs, mais pour laquelle le niveau demandé est au moins du baccalauréat, avec des éléments de droit.

Vous voyez que n'importe quel pensionné ne peut pas demander n'importe quel emploi réservé. Il faut tenir compte de son degré d'instruction, de sa possibilité de subir un examen et également de la fréquence des nominations dans les différents emplois.

Je voudrais maintenant aborder la question de la résistance chez les prisonniers de guerre. Et tout d'abord me réjouir d'avoir constaté en captivité l'élan immense de nos camarades anciens prisonniers qui n'ont jamais failli à leur devoir, car chez nous on ne pardonnait pas, et le mouchard, celui qui avait l'intention de se mettre aux genoux de nos vainqueurs de l'heure, était voué aux géonies assez rapidement, et l'immense majorité de nos camarades prisonniers, dans leur action journalière, ont été de véritables résistants. C'est pourquoi l'on peut dire que dans la majeure partie des cas la captivité fut vraiment la continuation du combat.

Cependant, les textes ne permettent pas de donner le titre de résistant à tous les prisonniers de guerre. Mais nous devons être tenus par les textes

Nos camarades adhérents qui ne recevraient pas régulièrement notre bulletin sont priés de nous en informer MERCI

Malgré les multiples précisions que nous avons données depuis que l'attribution d'un pécule aux anciens P.G. a été décidée, de nombreux camarades demandent encore à leurs Amicales des renseignements sur cette question.

C'est pourquoi nous croyons utile de résumer à nouveau ce qu'il est nécessaire d'en connaître.

Toute d'abord, rappelons que le pécule aux anciens prisonniers de guerre a été institué par l'article 2 de la loi du 19 juillet 1952, publiée au « Journal Officiel » du 20 juillet; plusieurs textes en ont défini les modalités d'attribution parmi lesquels il convient de citer notamment dans l'ordre chronologique :

— l'Arrêté du 2 octobre 1952, l'Instruction 1108 S.D.F. du 19 février 1953, et enfin l'Instruction 1132 S.D.F. du 12 mars 1954.

Une analyse de ces différents textes risquant par sa complexité même de créer des confusions dans l'esprit de nos lecteurs, nous nous bornerons en l'occurrence, d'un point de vue plus pratique, à dégager et développer les règles essentielles qu'ils énoncent, en distinguant pour la bonne compréhension de l'exposé celles ayant trait :

— à l'ouverture du droit au pécule;

— à l'exercice de ce droit;

— aux modalités de paiement.

1° **Ouverture du droit au pécule :**

Le droit au pécule est ouvert aux prisonniers de guerre qui, immatriculés dans un camp en Allemagne, ou à défaut, détenus pendant 6 mois au moins en territoire occupé par l'ennemi, n'ont pas perçu par eux-mêmes ou par personne interposée, au titre de la période de captivité, soit une solde militaire mensuelle d'un montant supérieur à l'allocation militaire, soit les trois quarts du traitement ou salaire qu'ils recevaient avant leur appel sous les drapeaux;

2° **Exercice du droit au pécule :** Il requiert l'établissement à l'aide de formulaires réglementaires d'une demande en double exemplaire assortie de pièces propres à justifier :

— De la matérialité et de la durée de la captivité : certificat modèle « M », fiche de démobilisation, état signalétique des services, extrait du livret militaire, ou

et il faut une limite en toute chose, et c'est pourquoi le titre de résistant ne peut être reconnu aux anciens prisonniers de guerre que dans la mesure

Economies sordides

Une fois de plus, nos indéfectibles adversaires de la rue de Rivoli viennent de nous donner la preuve de leur constant antagonisme.

Forcés de s'incliner devant la volonté du Parlement au sujet du pécule des P.G., ces Messieurs ont cherché une revanche. Ils l'ont trouvée. Reste à savoir si cette nouvelle marque de mauvaise volonté à notre égard ne sera pas la goutte d'eau qui fait déborder le vase et si elle ne provoquera pas des réactions susceptibles de rappeler nos chercheurs d'économies à la décence.

Quoi qu'il en soit, voici en quoi consiste leur dernière (en date) manœuvre : on sait que les titres, qui vont être remis aux P.G. en paiement des deux derniers tiers du pécule, devaient être productif d'un intérêt de 2,75 %; or cette clause vient d'être transgressée et les 2,75 % supprimés d'un trait de plume de nos maîtres à économie.

Que l'on y prenne garde : mise si souvent à l'épreuve notre patience pourrait bien faire place à une juste colère.

où, par leur action, ils ont nu gravement au potentiel de guerre ennemi. Cela vice les grosses actions de sabotage, les refus de travail caractérisés, accompagnés d'évasion, toutes les actions importantes d'organisation au sein des Kommandos ou des Stalags de la propagande de façon à démoraliser l'ennemi. Et, pour cela, il a fallu que vos groupements se battent pour obtenir de maigres avantages.

Tout à l'heure, un de nos camarades disait : « Je voudrais des précisions sur l'attribution de la carte de combattant volontaire de la Résistance en faveur des anciens combattants prisonniers de guerre ». Je ne traiterai pas de cette question car elle est du ressort de l'Office départemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre. Par contre, il est une autre question de mon ressort, c'est l'obtention du titre d'interné résistant. Nous avons eu de nos camarades en captivité qu'un beau jour la Gestapo ou les fameuses sentinelles habillées de kaki avec leur brassard, sont venues chercher; certains d'entre nous ne comprennent pas pourquoi on venait les chercher et nous ne les avons jamais revus. Que sont-ils devenus ?

La correspondance coûte cher. Joignez, à toute demande de renseignements, un timbre pour la réponse. Merci.

AUTOUR DU PECULE

encore, dans le cas particulier des prisonniers rapatriés avant le 1^{er} mars 1945, document allemand de libération;

— De la non-perception au titre de la période de captivité, d'émoluments d'un montant égal ou supérieur aux trois quarts du salaire avant l'appel sous les drapeaux :

Attestation de l'employeur à la veille de la mobilisation ou documents établissant la qualité du salarié (feuille de paie, avertissements fiscaux) et faisant présumer le non-maintien de salaire (décision d'attribution des allocations militaires) ou à défaut déclaration sur

RECHERCHES

M. Camille MIGNOT, demeurant à Clesle, par Saint-Just-Sauvage (Marne), recherche l'adresse d'un de ses anciens compagnons de captivité : Henri JOUBERT, étudiant en médecine à Paris. Malheureusement, il n'indique pas à quel Stalag ils se trouvaient ensemble.

LEFEVRE Jacques Frédéric, né le 21 janvier 1916, à Versailles (Seine-et-Oise), fait prisonnier le 11 septembre 44, évacué sur Strasbourg, passé au Stalag V C le 20 septembre 44, puis au XIII A à Limbourg du 12 octobre au 6 novembre 1944, au VIII C à Sagan, du 9 novembre 1944 au 8 février 1945, replié sur le Stalag XI B, du 16 mars 1945 au 9 avril 1945, recherche camarades susceptibles de lui fournir des attestations de présence dans l'un de ces camps.

Un de nos camarades, P. CATTEAU, à Sidi Saïd, Meknès (Maroc), (81, rue Wincoc-Choquet, à Tourcoing), désire, pour une démarche administrative, retrouver quelques noms et adresses de prisonniers ayant été internés, soit à Lorient, soit à Hennebont ou à Saleux (Somme).

On recherche des camarades susceptibles de préciser les dates de création et de dissolution du Frontstalag 241 ainsi que la destination qui a été donnée dans son ensemble, aux prisonniers de guerre internés dans ce Frontstalag, lors de sa dissolution.

Adresser les réponses au Journal, 68, Chaussée d'Antin, Paris (9^e).

l'honneur précisant les raisons qui s'opposent à la production de l'attestation patronale et certifiant remplie la condition tenant aux émoluments.

Pour les non-salariés, suivant le cas, un certificat d'inscription au Registre du Commerce ou des Métiers à la veille de la guerre, une attestation d'affiliation à une caisse d'assurances sociales agricoles, les avertissements fiscaux relatifs à la patente, à la taxe des frais de Chambre des Métiers, ou à l'imposition sur les revenus agricoles pour les années 1938 ou 1939, etc...

3° **Les modalités de paiement :**

L'arrêté du 22 octobre 1952 avait fixé à 400 francs par mois de captivité le taux du pécule et prévu l'allocation d'une somme maximum de 2.800 francs à titre de première tranche. Sans modifier le taux du pécule, la loi du 31 décembre 1953 substitue au paiement par tranches, un règlement d'un tiers en espèces et du solde par remise d'un titre divisé en deux tranches égales remboursables respectivement, en trois et six ans, à compter du 1^{er} janvier 1954. Toutefois, lorsque le montant des deux tiers du pécule normalement réglable en titres se trouve inférieur ou égal à 3.200 francs, le règlement de l'ensemble du pécule est effectué en espèces. Cependant, si les bénéficiaires ont déjà perçu l'acompte de 2.800 fr., le montant du titre remboursable en trois ans sera réduit de la différence entre l'acompte et le tiers du pécule.

Ainsi définies les principales règles applicables à la liquidation du pécule, il reste à souhaiter pour conclure que nos camarades anciens prisonniers de guerre s'en inspirent dans la plus large mesure à l'occasion de l'établissement de leur demande afin de présenter des dossiers complets et de contribuer par là-même à faciliter, dans leur intérêt propre, la tâche des services instructeurs.

Répetons, enfin, ce que nous avons déjà dit en ce qui concerne les camarades qui seraient tentés de se désintéresser des sommes que représente le pécule surtout fragmenté en trois versements : qu'ils pensent qu'il leur est toujours possible de les utiliser à l'entraide en les faisant parvenir aux caisses de secours de leurs Amicales.



Ils ont d'abord subi, comme les résistants de France, l'interrogatoire, avec toutes les conséquences que comporte un interrogatoire à la manière nazie, et, en sortant de cet interrogatoire, je suis persuadé que, si, dans le fond de leur cœur, la flamme de l'espérance brillait encore, leur aspect physique devait être semblable à celui de ceux qui sortaient de la rue des Saussaies ou de la rue de la Pompe, à Paris. Puis, ils ont fait une forteresse, puis ils ont fait un camp de concentration; et, là encore, faut-il faire extrêmement attention, car il ne suffit pas d'avoir été arrêté en Allemagne étant prisonnier de guerre, d'avoir été condamné et envoyé dans un camp; encore faut-il que ce camp soit un camp reconnu comme camp de concentration. Prenez le cas d'un délit mineur ou jugé tel par les Allemands, le cas d'un garçon pris pour sabotage, interrogé, matraqué, condamné à une peine peu importante, il fut envoyé dans un autre Stalag; celui-ci n'a pas droit au titre de résistant. Pour avoir le titre de résistant, il faut avoir été envoyé dans un camp de concentration reconnu et la liste de ces camps reconnus est publiée tant par le « Journal Officiel » que par les circulaires d'application.

Il est cependant deux camps pour lesquels une magnifique victoire vient d'être remportée et qui ont été assimilés. Ce sont les deux camps de Rawa-Ruska et de Kobjercyn, où nous avons trouvé des quantités de camarades ayant des quantités de qualités pour l'obtention du titre; nous y retrouvons l'évadé primaire, changé de camp et envoyé au début à Rawa-Ruska; nous y retrouvons le garçon qui, à la suite d'un refus de travail comme sous-officier, a été envoyé à Rawa-Ruska ou à Kobjercyn. Nous y retrouvons également le saboteur qui a été envoyé dans ces deux camps. Le titre de résistant doit être demandé pour ces trois catégories, mais il faut le demander très vite car la limite de forclusion était en principe au 1^{er} mars 1954; pour ces deux camps, elle pourra être étendue.

Comment présenter cette demande ? C'est très simple; vous êtes domicilié dans un département qui dépend d'une Direction interdépartementale; vous adressez au directeur interdépartemental une demande pour bénéficier du titre d'interné ou déporté résistant, car les prisonniers de guerre n'auront pas tous droit au titre de déporté résistant, puisqu'ils avaient été déportés avant d'accomplir leurs actes de résistance. Certains auront droit au titre simplement d'interné résistant. C'est évidemment une subtilité de langage, mais la langue française est faite de telle façon qu'on ne peut la changer. Le garçon qui a été arrêté à Paris et emmené à Buchenwald sera un déporté résistant; le garçon arrêté à Berlin et emmené à Buchenwald pourra n'être qu'interné résistant, car sa qualité d'interné n'a pu être que postérieurement acquise à sa déportation. Voyez-vous la nuance ?

Maintenant, rassurez-vous; la plupart des avantages attachés au titre de déporté résistant sont également attachés au titre d'interné résistant, sauf pour certains petits détails comme les indemnités de perte de biens, comme les limites dans la présomption pour certaines infirmités. Mais je crois qu'en matière de pension, un prisonnier de guerre qui ne pourra bénéficier que du titre d'interné résistant aura, au point de vue pension, les mêmes titres et les mêmes qualités qu'un déporté résistant, c'est-à-dire la présomption sans limite de délai, et que toute maladie qui risquerait de survenir chez lui postérieurement à son retour aura comme base une présomption légale d'imputabilité, mais du fait qu'il a été interné en camp de concentration pendant sa captivité.

DIRECTEMENT DE MON ATELIER → **A VOTRE DOMICILE** →

EXPÉDITION DANS TOUTE LA FRANCE POUR LES CAMARADES A.C.P.G. RIEN A PAYER À LA COMMANDE - RÉGLEMENT APRÈS RÉCEPTION DE L'APPAREIL ET ESSAI DE QUELQUES JOURS.

GRAND CHOIX
RÉCEPTEURS 6 A 8 LAMPES
COMBINÉ RADIO-PHONO MICROSILO
AVEC CADRE ANTI-PARASITES INCORPORÉ

Remise spéciale pour les Camarades A.C.P.G.
FACILITÉS DE PAIEMENT
CATALOGUE GRATUIT

RADIO-CARILLON
A. NOËL - EXP.P.G. - CONSTRUCTEUR
10, R. PIERRE-PICARD - PARIS-18^e

UNE GARANTIE EFFICACE - LA PLUS COMPLÈTE
APPAREIL : TROIS ANS - LAMPES : HUIT MOIS

SANS INTERMÉDIAIRES

6 LAMPES DIMENSIONS 44x28x24
MODÈLE MOYEN - HAUTE-PARLANT 170
EXCELLENT RENDEMENT GARANTI
C. 622 Prix net 17.300^f
TOUTS FRAIS COMPRIS - RENOUVOI

NOUVELLE PRÉSENTATION
BANDE ÉTALE
6 LAMPES
C. 623 MODÈLE MOYEN... 18.850^f
C. 624 MODÈLE MOYEN LUXE 19.500^f
C. 626 GRAND SUPER LUXE 20.900^f

CADRE ANTI-PARASITES INCORPORÉ & ORIENTABLE
EN PETITES ET GRANDES ONDES RÉCEPTION SANS ANTENNE NI TERRE
ANTI-PARASITAGE PLUS DE 90 % GARANTI.
C. 637 SUPER LUXE 24.900^f
6 LAMPES...
C. 737 ROYAL - SUPER LUXE
COMPENSATEUR À LAMPES HAUTE FRÉQUENCE
GRANDE SENSIBILITÉ - 7 LAMPES... 28.200^f

Le Grand Progrès en Radio

Fournisseur de la F.N.C.P.G. et Œuvres A.C.P.G.

AU COURRIER DE L'AMICALE V B

(Suite de la page 1)

Notre ami Roger Beligne, le talentueux décorateur des revues du camp et du Waldo, envoie ses amitiés et remerciements à tous ceux qui font de l'entraide et non de la politique dans les articles du journal. Amitiés en particulier à Gehin, Coche, Dantin, Aladenise.

C'est avec joie que nous recevons l'adhésion de notre ami Jules Danioux, E.S.M.I.A., Cœtquidam (Morbihan). Ancien homme de confiance du Kommando Fromm, il connaît toute la portée de l'entraide. Il nous donne de bonnes nouvelles du commandant Tripier, médecin au Waldo, actuellement médecin de la Place de Cœtquidam.

Notre ami René Lamoureux, 76, rue Bcurbon, à Charleville (Ardennes), nous fait part d'un état de santé qui n'est guère florissant. Nous espérons que, les beaux jours aidant, notre ami va retrouver un complet équilibre et que cette mauvaise passe ne sera bientôt plus qu'un mauvais souvenir. Il nous transmet son bon souvenir aux anciens d'Ulm.

Et voici des nouvelles de l'aumônier protestant du Stalag, notre ami Charles Wenger, 13, place Saint-Joseph, à Colmar (Haut-Rhin) :

Je suis toujours heureux de recevoir et de lire votre « Captif de la Forêt Noire » car, malgré toutes les promesses faites à Villingen, les correspondances se font de plus en plus rares. Bientôt notre journal sera le seul moyen de contact, ce qui le rendra d'autant plus nécessaire; car pourra-t-on un jour se passer du souvenir vivant de notre exil? Je ne le crois pas!

Donc bon courage à ceux qui se dépensent pour la bonne marche de notre Amicale et merci pour leur dévouement à la cause commune. Mes meilleures salutations à tous les amicalistes (je ne peux les citer tous) et tout spécialement à cette ancienne « paroisse » protestante qui a su vivre des heures souvent bénies.

Une petite carte de notre ami l'abbé Pierre Chambrillon, au Mesnil-St-Loup, par Estissac (Aube), qui transmet toutes ses amitiés à tous les anciens du Stalag. (Note du trésorier. — La cotisation est toujours de 300 francs.)

Notre ami André Pissier, 3, rue des Moines, Paris (17^e), qui anima en 41 et 42 le Théâtre de l'Hôpital de Rottweil avec Saint-Omer et Bonvalet, recherche des copains: L'ayant connu au Kommando

de Miltein (près Tuttlingen), en mars 1943,

Internés avec lui aux « Suspects » de la Waldkazern, puis au camp, en mars, avril et mai 1943.

Ayant fait partie avec lui du convoi vers Rawa-Ruska-Lemberg, fin mai-début juin 1943. Originaires du V B et internés à la citadelle de Lemberg, en 1943.

D'avance, une fraternelle poignée de mains.

Une lettre de notre ami Reynal, 10, rue Porte-Tourny, à Sainte-Foy-la-Grande (Gironde) :

Votre mandat, qui est l'expression fraternelle de la grande famille V B, m'est parvenu au domicile de mes parents où je suis depuis peu, rappelé en Gironde afin de dénouer à nouveau mon histoire de pension qui s'avère fort difficile... Merci de tout cœur pour ce mandat qui me reconforte et m'aide dans une passe extrêmement difficile, me montrant ainsi combien nous sommes tous, au sein du V B, la main dans la main... Amitiés sincères à tous.

Nous saluons ici le passage, le jeudi 1^{er} avril, au bureau de l'Amicale, du R.P. Brismontier, 45, route de Neufchatel, Rouen. Il a été heureux de rencontrer des anciens de son Kommando: Haraux et Colson.

Une brève missive de notre ami André Avauillé, 3, Villa Grenelle, Paris (15^e), nous charge de transmettre à tous les anciens P.G. ses cordiales pensées.

Une lettre de notre ami Pierre Tricot, Les Sablons, à Compiègne (Oise), nous met au courant de son intention de changer de situation. Notre ami désirerait entrer dans un service commercial (haute comptabilité, représentation, etc.). Que ceux d'entre nous qui pourraient lui donner satisfaction s'adressent à l'Amicale. Tricot envoie toutes ses amitiés aux anciens du Kommando Arsenal d'Ulm.

Notre ami Robert Bulti, 40, rue d'Elpret, à Marchiennes (Nord), est, lui, contre la fusion V A-V B, car, dit-il, notre journal ne serait plus toujours aussi intime. Malgré tout, quel que soit le vote de l'assemblée, je resterai un fervent membre de l'Amicale. Bonjour à tous les amicalistes et en particulier aux camarades d'Oberopfingen qui sont bien passeurs de ne jamais donner de leurs nouvelles.

Mes amitiés aux camarades de l'Auberge (Boudet, Couderc, Gehin, etc.) et de la Post-Barake, nous écrit notre ami Richard, notaire à Epieds-en-Bauce (Loiret).

Bien le bonjour à tous les amis du V B, nous dit l'ami A. Bernard, de Le Mesnil-Raoult.

Gardant un excellent souvenir de mon passage au Bouthéon, je n'oublierai pas d'y retourner vous voir si l'occasion s'en présente à nouveau, nous écrit l'ami Gallier, de Chaumont, qui adresse son meilleur souvenir à tous les amis Langevin, Perron, Baron et autres.

C'est encore notre ami Jean Jouaret, curé de Miramont-Sensacq, par Geaune (Landes), qui tient à remercier notre Amicale pour le service immense qu'elle rend à tous les pauvres prisonniers.

Déçu, dit notre ami, par le visage de la France, qu'il se représentait, derrière les barbelés, d'une tout autre façon, le prisonnier rapatrié a tendance à tout abandonner et, la lassitude aidant, il en arrive à se désintéresser même des quelques avantages que lui octroie l'Etat. Mais votre Amicale est là qui nous secoue, qui nous réveille de notre torpeur, qui nous redonne surtout confiance en nous-mêmes. Nous

ne nous sentons plus seuls, abandonnés! Nous pouvons compter sur la compréhension et l'aide de nos camarades de l'Amicale. C'est cela qui est réconfortant, magnifique... Transmettez mon bon souvenir aux anciens du V B et en particulier aux abbés Brismontier et Le Leurch. Un souvenir spécial pour notre cher président Langevin, mon ancien chef de baraque. Qu'il se rappelle les discussions épiques avec l'abbé Mora, dit Mimizan. Ce sont des souvenirs qui ne s'effacent pas, même avec le recul du temps.

Qui pourrait nous donner l'adresse de notre camarade Roger Lecomte, ex-P.G. du V B? Notre camarade Ernest Darceange, à Templeuve-Gérard, par Roisel (Somme), de passage à Paris, est venu nous voir à nos bureaux et serait heureux de retrouver ce camarade.

Notre ami Eugène Carron, 22, rue Perrod, à Lyon (4^e), nous conte les débuts difficiles de l'Amicale des V à Lyon. Il y a pourtant des adhérents lyonnais à l'Amicale! Rappelons-leur qu'il existe une permanence à Lyon, au siège des Amicales. C'est en se regroupant que les Lyonnais anciens V formeront une filiale puissante, digne de leur grande ville.

Notre ami Lombard, d'Abbeville, est heureux de nous faire part de la naissance de son fils, Francis. Félicitations de l'Amicale.

Mais notre ami nous annonce également une triste nouvelle qu'il nous prie de transmettre à tous les anciens des Kdos 25.001 E et

B. Notre camarade Emile Fleuriot, de Reims (Marne), est décédé tragiquement, le 6 novembre dernier. L'Amicale s'incline devant la douleur de la famille de notre pauvre camarade et la prie d'accepter les condoléances émues de ses anciens compagnons de captivité.

Merci! Marcel Hahan, menuisier, 23, rue Godet-Godard, à Luçon! pour la rapidité de ta réponse à notre camarade Jérôme Chiaverini qui est maintenant en possession de tous les papiers nécessaires à l'obtention de la Médaille des Evadés. Chiaverini remercie tous ses anciens compagnons de Schweningen pour leur obligeance et est heureux de constater qu'au sein de l'Amicale la fraternité n'est pas morte.

Grâce à l'ami Hahan, nous saluons l'adhésion de notre camarade Robert Chereau, 2, Villa Hochard, à Pierrefitte (Seine), un ancien du 22.008 de Schweningen (Tuilerie).

Un de l'Auberge, notre ami l'abbé Boudet, curé à Viellesègure, par Lagor (Basses-Pyrénées), nous transmet ses meilleures amitiés. Cornimont est trop éloigné pour que l'on puisse être des vôtres à toutes les manifestations que vous organisez, nous dit l'ami Robert Voinson, rue de la 3^e D.I.A., Cornimont (Vosges), mais néanmoins j'ai toujours l'espoir d'être une fois parmi vous.

Notre ami André Pouplier, à Montcy-Notre-Dame (Ardennes), donne le bonjour à tous les anciens amis qu'il a connus dans les Kdos de Löffingen, Seppenhoffen, Biengen, Fribourg-Littenweller, Tuttlingen et Dietingen.

C'est notre ami Raymond Délié, de Lignerolles, qui, regrettant de ne pouvoir assister à nos réunions, n'en reste pas moins un fidèle amicaliste. Notre ami et toute sa famille souhaitent le bonjour aux membres de l'Amicale. Délié se rappelle au bon souvenir de ses anciens camarades de captivité.

Je suis heureux de voir arriver les beaux jours, nous écrit l'ami Jean-Marie Varin, Etangs-Brisées, Saint-Chartier (Indre), car je suis sans travail depuis le 3 janvier. Bien le bonjour à tous les copains du V B, en particulier au Dr Fauran. Nous espérons que notre ami a pu reprendre son travail et que les beaux jours revenus lui auront apporté satisfaction.

C'est également l'espoir que nous formulons pour notre ami Jean Tanguy, 48, rue Ch.-Dupont prolongée, à Auchel (Pas-de-Calais), dont la santé a, cet hiver, subi quelques assauts sérieux. Mais tranquillisons ses nombreux amis, la belle santé est revenue et l'alerte de cet hiver n'est plus qu'un mauvais souvenir. Nous le reverrons à notre Journée nationale du 17 octobre 1954. En attendant sa visite ainsi que celle de Mme Tanguy, le Bureau de l'Amicale leur adresse son meilleur souvenir. Amitiés de la famille Perron à tous les deux.

Notre ami Roger Vervial, à Pont-de-la-Maye, envoie à tous les anciens V B une sincère et cordiale poignée de mains et son meilleur souvenir (Il n'y a pas eu de numéro en janvier.)

Notre ami Léon Apchain, 194, rue Henri-Durre, Raismes (Nord), de passage à Paris, est venu nous rendre visite au siège. Il transmet toutes ses amitiés aux anciens du V B et en particulier à Lucien Planque, Sarabel et Gross. Nous remercions l'ami Apchain pour son don généreux. C'est notre ami Léon Herr, de Biqueley, par Toul (Meurthe-et-Moselle), qui envoie un amical bonjour à tous les camarades du V B, et notamment au camarade

René Clancadiou, conducteur de Micheline.

Avec un retard dû au nombreux courrier que nous avons reçu, nous adressons à tous les camarades du V B le meilleur souvenir de notre ami L. Schieb, de Dijon, fidèle amicaliste.

Mes amitiés et un cordial bonjour à tous les anciens du V B, nous dit Henri Debenne, à Aumont. Meilleures amitiés à tous. C'est le message de notre ami Emile Ledouble, 5, rue Ledion, Paris (14^e), qui joint à sa lettre un don généreux pour la caisse de l'Amicale.

Notre ami Maurice Dumay, 21, boulevard de la République, à Noisy-le-Sec (Seine), annonce aux amis de l'Amicale la naissance de son fils, Christian, le 19 juin 1953. Félicitations aux heureux parents et longue vie et prospérité au nouveau petit V B.

Notre ami C. Brière, 3, rue de Rethondes, à Asnières, envoie ses bonnes amitiés aux vieux copains du V B.

En vous souhaitant bonne réussite dans votre noble tâche, nous écrit notre ami Pierre Oricelli, 2, rue du Charolais, Paris (12^e).

C'est grâce à la campagne du fichier que nous avons eu la joie d'accueillir au sein de l'Amicale notre ami Nicolas Ghirardi, 6, rue de la Carrière, Saint-Gabriel-Marseille (Bouches-du-Rhône). Nous espérons le voir bientôt au siège de l'Amicale. Nous signalons que c'est notre ami Pierre Durand, 32 bis, rue Fabvier, à Pont-à-Mousson, qui nous a communiqué l'adresse de notre camarade.

Nous insistons donc particulièrement auprès de vous tous pour que vous participiez activement à la campagne du fichier qui donne de si beaux résultats. N'oubliez pas que, chaque jour, nous détectons des camarades qui ignorent l'existence de notre Amicale. N'oubliez pas que des amis peuvent avoir besoin de nous. Il y a des malades qui ont besoin de nos conseils pour l'obtention d'une pension. Il y a des ex-P.G. qui ont besoin des archives du Stalag. Il y a des évadés qui recherchent des camarades pour une attestation. N'oubliez pas, chers amis, que c'est à l'Amicale seulement qu'ils trouveront ce qu'ils cherchent. En travaillant pour la puissance de l'Amicale, vous venez en aide à tous vos camarades de captivité.

MAISONS RECOMMANDEES

Les Ambulances du Bois de Boulogne, R.M. MOUNIER, 7, rue Fessard, Boulogne (Seine). MOL. 19-27. Réduction 10 % pour anciens du V B.

ANGEL ET FILS, 10, quai de la Mégisserie, Paris (Graines, plantes et arbres fruitiers).

Henri FAURE, fourreur, 14, rue de la Banque, Paris (2^e).

Café-Restaurant « CHEZ GABY », 297, rue de Charenton, Paris (12^e). DID. 41-49. Les anciens d'Ulm et du V B y seront reçus par leur ami Gaby.

André JACQUES, mécanographie, réparation, reconstruction, entretien de toutes machines à écrire et à calculer, 44, rue de Bellechasse, Paris (7^e). INV. 49-80.

Maurice BARON, 38, rue Hermel, Paris (18^e), Tailleur Hommes et Dames. Conditions spéciales aux anciens V B.

FABRIQUE DE MEUBLES RYSTO Raymond
EX-No 5305
Membre de l'Amicale No 543

SALLES A MANGER CHAMBRES
A COUCHER ENSEMBLE STUDIO REGENCE EN MERISIER
FAUTEUILS BRIDGES CANAPES - LITERIE DEPOSITAIRE DE CHAISES DE CHAISES DE CHAISES ET CHAISES RUSTIQUES PAILLEES

Facilités de paiement sur demande

Prix spéciaux aux Membres de l'Amicale

Pour tous renseignements n'hésitez pas à téléphoner ou à écrire

Tél. DIDerot 45-07
Métro: NATION

BULLETIN D'ADHESION A L'AMICALE DU STALAG V B

Nom Prénoms

Profession Date de naissance

Kommando :

Adresse

Ci-joint la somme de 300 fr. (ou plus)

Date Signature :

LA MACHINE A LAYER
CADILLAC
DOUCE - SOUPLE - SILENCIEUSE
FAIBLE ENCOMBREMENT - GRANDE CAPACITE

DÉMONSTRATION ET VENTE CHEZ :
TOUS LES ÉLECTRICIENS SOUCIEUX DE VOTRE INTÉRÊT

DISTINCTION
Nous apprenons que, par décret paru au « J.O. » du 3 mars 1953, la Médaille militaire a été attribuée à notre ami René Fouchs déjà titulaire de la Croix de guerre et de la Médaille des évadés.

Toutes les félicitations de l'Amicale à notre bon camarade Fouchs.

ECHO DE LA TOMBOLA
Nous signalons à nos amis que les paquets de poivre, offerts par notre ami H. Jolivet, 209, avenue Edouard-Vaillant, Paris, sont les fameux étuis triangulaires « Poivre » universellement connus.

Nous profitons de cette nouvelle occasion pour adresser nos remerciements les plus chaleureux aux maisons de commerce qui, par leurs dons généreux, ont permis d'assurer le triomphe de notre tombola.

MARIAGE
M. et Mme Jacques Bammert ont l'honneur de vous faire part du mariage de leur fille, Jeannine, avec M. Jean Hans.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

Waterman
La meilleure encre...
PERMANENTE
ENCRE Waterman
Bleu-Noir
FABRIQUE JIF PARIS

trouée à l'**HEXA-fluid**

Le Gérant : PIFFAULT
Imp. Montourcy, 4 bis, r. Nobel, Paris

NOTRE JOURNAL

Pour des raisons administratives, dont nous vous avons entretenus, il y a déjà deux ans et, à nouveau, dans notre précédent numéro, tous les journaux paraissant sous l'égide de l'U.N.A.C. sont amenés à porter un titre commun : « Le Lien ».

Cette modification, de pure forme, n'implique aucune modification dans le fonctionnement de notre Amicale et de son journal.

Sous le titre « Le Lien », ce seront toujours les « Informations V B », celles de votre camp et des Kommandos qui en dépendaient, que vous trouverez dans nos colonnes avec les nouvelles des copains que vous avez connus et aimés.